



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACCORD-CADRE RELATIF AUX  
PRESTATIONS DE FABRICATION DU  
MAGAZINE MUNICIPAL VINCENNES INFO - LOT  
1 MISE EN PAGE ET PRE-PRESSE AVEC LA  
SOCIETE SCOOP COMMUNICATION.**

**DÉCISION N° AU-18-205  
EN DATE DU 04 JUILLET 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 66 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 26 mars 2017, relatif aux prestations de fabrication du magazine municipal Vincennes Info ;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2017 attribuant l'accord-cadre relatif au lot n°1 – Mise en page et pré-presses pour la fabrication du magazine municipal Vincennes Info, à la société SCOOP COMMUNICATION qui a présenté une offre jugée économiquement avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société SCOOP COMMUNICATION sise 585 rue de la Juine, 45160 OLIVET, représentée par Monsieur Marc MOSER, Président délégué, l'accord cadre relatif au lot n°1 – Mise en page et pré-presses pour la fabrication du magazine municipal Vincennes Info.

L'accord-cadre est à bons de commande, passé pour une période d'un an, reconductible tacitement pour une durée maximum de 4 ans, avec un montant minimum annuel de 27 272,73 € HT (30 000 € TTC) et un montant maximum annuel de 81 818,00 € HT (90 000 € TTC).

Les prix applicables seront ceux du bordereau des prix unitaires.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180704-lmc1H5443H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/07/2018 Date de Publication : 06/07/2018
---